Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670020-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le 03 avril à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 27 mars 2026 qui leur a été adressé le 27 mars 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 27 mars 2026 et du site des Forges le 27 mars 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 27 mars 2026.

**Conseillers présents** : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Mireille COHEN, Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole LE BRETON, Patrick POCARD, Yoann ROBIN, Sabine GUILLEMIN et Henriette LORAND.

**Conseillers donnant pouvoir :** Guilaine GARAUD donnant pouvoir à Laëtitia PRETESEILLE, Nicolas HENRIOT donnant pouvoir à Mireille COHEN ; Frédérick BUSSY donnant pouvoir à André BRIEND et Erwann MORVAN donnant pouvoir à Henriette LORAND.

**Secrétaire de séance** : Sabine GUILLEMIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

---

**OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.03-20 – RENOVATION SALLE LOUIS CHEREL – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DES LOTS 8 ET 9 RELANCES SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ENTREPRISE TITULAIRE**

- Présentation du rapport d'analyse des offres

- Autorisation de signature des lots de marchés

Rapporteur : André BRIEND

**Exposé**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le titulaire du lot 8 (chapes/carrelage/sols souples/faïence) et du lot 9 (peinture/nettoyage) a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670020-DE

Ces deux lots ont été relancés et il est présenté le rapport d'analyse des offres du 19 mars 2026.

Il propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

| N° de lots | DESIGNATION DES LOTS | ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DU MARCHE | MONTANTS HT |
|---|---|---|---|
| 08 | CHAPE, CARRELAGE, SOLS SOUPLES, FAIENCE | LE BEL à Malestroit | 41 198,55 € |
| 09 | PEINTURE, NETTOYAGE | S.R.P.N. à Caudan | 18 604,71 € |

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| **PRESENTS** | 19 |
| **DONNANT POUVOIRS** | 04 |
| **VOTANTS** | 23 |
| **ABSTENTIONS** | 00 |
| **SUFFRAGES EXPRIMES** | 23 |
| **MAJORITE ABSOLUE** | 12 |
| **POUR** | 23 |
| **CONTRE** | 00 |

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer les marchés publics relatifs à ces travaux tels que présentés.

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer les avenants éventuels à ces marchés dans la limite de 5 % du montant HT.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670020-DE

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2026

Le Maire,

André BRIEND

MAIRIE DE FORGES DE LANOUEE 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication